



Schweizerische Gesellschaft
für Dermatologie und Venerologie
Société suisse
de dermatologie et vénéréologie

Società svizzera
di dermatologia e venereologia
Swiss Society
of Dermatology and Venereology

Stratégie de qualité de la SSDV

Date: 07.11.2019

Auteurs: Prof. Dagmar Simon, Dr Tobias Plaza

Adoption par: Comité de la SSDV

1. Définition de la qualité

Par qualité en dermatologie ou garantie de la compétence dermatologique, la SSDV entend des soins dermatologiques suffisants et adéquats, c.-à-d. adaptés aux patients et aux besoins, axés sur la qualité de vie, techniquement qualifiés, mais aussi économiques, dans le but d'atteindre de façon optimale les résultats du traitement visés pour les individus, mais aussi pour et dans le sens de la population globale. La satisfaction et la sécurité des patients sont une priorité, tout comme une application correcte des tarifs par les médecins et les assureurs-maladie.

2. Champs d'action, mesures et objectifs de qualité de la SSDV

En matière d'assurance qualité, la SSDV se focalise sur les domaines suivants:

2.1 Formation initiale, postgraduée et continue

Le concept de formation postgraduée pour la formation de médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie est réglé dans la Réglementation pour la formation postgraduée et a été élaboré conjointement par la SSDV et l'ISFM. Il en va de même des critères de reconnaissance des places de formation postgraduée. Le programme de formation postgraduée a été accrédité par AQQ selon la loi sur les professions médicales (LPMéd). La SSDV a volontairement adhéré à l'accréditation de la Réglementation pour la formation postgraduée, afin de confier la vérification de la norme de qualité élevée du concept de formation postgraduée à un organisme indépendant.

La SSDV a pour objectif de développer ce concept de formation postgraduée pour la formation de médecin spécialiste en dermatologie et d'en vérifier régulièrement l'actualité. Elle s'assure ainsi que l'exigence de médecins spécialistes très compétents en dermatologie et capables de maîtriser les coûts soit durablement satisfaite en Suisse. La SSDV contribue grandement à l'assurance qualité médicale en dermatologie. L'examen des diplômes de médecin spécialiste étrangers à l'aune de la qualité de la formation initiale et postgraduée incombe à l'OFSP.

En matière de formation continue, seules les formations continues conformes à l'état actuel de la dermatologie et dont le contenu est indépendant de tout parrainage de l'industrie pharmaceutique sont accréditées et pourvues de crédits par la SSDV. Afin d'améliorer la qualité des formations continues, la SSDV se fixe pour objectif de confier

l'évaluation des formations continues aux participants, au moyen d'une fiche d'évaluation standardisée, afin de pouvoir discuter avec les organisateurs des éventuelles adaptations des contenus et de l'organisation pour les années suivantes.

2.2 Sécurité des patients

La sécurité des patients est au cœur de la stratégie de qualité de la SSDV et est une composante essentielle des formations continues et postgraduées organisées par la SSDV. Il existe en outre un système de déclaration CIRS et différents registres pour les maladies chroniques et tumeurs (1) qui enregistre, contrôle et évalue la sécurité et l'efficacité des traitements dermatologiques systémiques. La SSDV se fixe pour objectif que le plus grand nombre de patients des hôpitaux et cabinets soit enregistré dans les registres existants et que de nouveaux registres soient créés au besoin.

L'application systématique de lignes directrices de qualité débouche sur une grande compétence technique et qualité dans la dermatologie suisse et contribue ainsi à la sécurité des patients. Les groupes de travail de la SSDV établissent et révisent donc régulièrement leurs propres lignes directrices suisses et vérifient la pertinence, la qualité, la validité et l'applicabilité des lignes directrices internationales existantes en Suisse. Les recommandations correspondantes des groupes de travail concernant l'application des lignes directrices contrôlées sont ensuite transmises aux membres de la SSDV (2-5). La SSDV se fixe pour objectif de maintenir cette procédure à son haut niveau actuel et de la développer.

2.3 Gestion raisonnée des ressources du système de santé

Grâce à des campagnes de prévention correspondantes, la SSDV s'engage activement pour informer la population dès que possible, dans le but de réduire l'incidence des affections dermatologiques. Citons à titre d'exemple la «campagne nationale du cancer de la peau» que la SSDV organise depuis longtemps avec succès en mai de chaque année (6) et qui informe la population de toutes les régions sur les dangers de l'exposition aux UV et l'intérêt du dépistage des cancers de la peau. La SSDV entend développer des campagnes de prévention correspondantes et continuer à promouvoir la prévention secondaire et tertiaire des affections dermatologiques.

La SSDV soutient la constitution active de réseaux entre les hôpitaux et les cabinets ainsi que le travail interdisciplinaire. Des soins optimaux, adaptés aux besoins et avantageux, peuvent ainsi être garantis aux patients en dermatologie. Afin d'encourager un réseautage optimal entre les cliniques et les cabinets dermatologiques, la SSDV organise chaque année son assemblée annuelle pour tous les membres et invités des cliniques et cabinets. Des compétences techniques, scientifiques et économiques sont exposées lors de cette assemblée. Il peut en outre y avoir un échange professionnel collégial, permettant aux cliniciens, mais aussi aux dermatologues établis, de trouver des solutions communes pour traiter les patients et promouvoir la spécialité.

3. Commission de déontologie de la SSDV pour la garantie des objectifs de qualité

Dans le cadre de l'assemblée générale 2019, la SSDV a créé une commission de déontologie statutaire. Elle a pour but d'attirer l'attention des membres de la SSDV qui ne tiennent pas suffisamment compte des objectifs de qualité de la société de discipline médicale ou qui ne gèrent pas les ressources du système de santé de manière suffisamment raisonnée sur les lacunes correspondantes et de les former au respect nécessaire de la qualité et des coûts et de les soutenir. Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société de discipline médicale peuvent être prononcées contre les membres qui ne changent pas pour autant leur approche de la qualité et des coûts. Dans un esprit d'autorégulation, la SSDV souhaite ainsi s'assurer que ses membres appliquent les objectifs de qualité de la société de discipline médicale avec succès.

Références:

1. *Dermatology* 2016;232:640–647: Efficacy and Survival of Systemic Psoriasis Treatments: An Analysis of the Swiss Registry SDNTT
2. *Swiss Med Wkly.* 2014;144:w14026: Swiss clinical practice guidelines on field cancerization of the skin
3. *Dermatology* 2016;232:385–406: Swiss S1 Guidelines on the Systemic Treatment of Psoriasis Vulgaris
4. *JEADV* 2017, 31, 1775–1791: Swiss S1 guideline for the treatment of rosacea
5. *Dermatology* 2017;233:113–119: Swiss Practice Recommendations for the Management of Hidradenitis Suppurativa/Acne Inversa
6. *Swiss Med Wkly.* 2017;147:w14511: Evaluation of the National Skin Cancer Campaign: a Swiss experience of Euromelanoma

Contact:

Société Suisse de Dermatologie et Vénérologie SSDV
Secrétariat général (Dalmazirain 11, 3005 Berne)
Monika Tomasik, lic. iur.
sgdv-ssdv@hin.ch
Tél. 031 352 22 02

D^r Tobias Plaza, *responsable du groupe de travail qualité / vice-président de la SSDV*
t.plaza@hin.ch
Tél. 044 940 49 49

Prof. D^r Dagmar Simon, *membre du groupe de travail qualité et du comité de la SSDV*
dagmar.simon@insel.ch
Tél. 031 632 22 78